Commune de Sarreguemines

DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 25/07/2024

Par : ISOWATT

Représenté par : Monsieur MARTINEAU Benjamin

Demeurant à : 22 chemin du Tronchon

69570 Dardilly

Pour : installation panneaux photovoltäigues full black sur

toiture d'une surface de 30 m2, aucun compteur de

consommation supplémentaire

Sur un terrain sis à : 127A rue de France

57200 SARREGUEMINES

Références cadastrales : 29 0115

N° DP 57 631 2450199

Surface de plancher: 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022, Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée de la Sarre approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2000,

ARRETE

ARTICLE 1:

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

SARREGUEMINES, le 26.07.2024

Le Maire.

Pour le Maire L'Adjoint Délegue

ChristiantoTETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 25.07.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le......